

	LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Date : 21/09/2023 18h30
---	--	--------------------------------

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

<p>Nombre de délégués</p> <p>En exercice : 48</p> <p>Présents : 37</p> <p>Votants : 43</p> <p>Date de convocation :</p> <p>Le : 15 septembre 2023</p>	<p><u>Etaient présents :</u></p> <table> <tr><td>Amfreville les Champs</td><td>M. Cordier,</td></tr> <tr><td>Bacqueville</td><td>M. Collette,</td></tr> <tr><td>Beauficel-en-Lyons</td><td>M. Pillet,</td></tr> <tr><td>Bosquentin</td><td>Mme Fouquet,</td></tr> <tr><td>Bourg Beaudouin</td><td>M. Halot,</td></tr> <tr><td>Charleval</td><td>Mme Héquet, MM. Emo, Calais,</td></tr> <tr><td>Douville/Andelle</td><td>M. Cramer,</td></tr> <tr><td>Fleury-la-Forêt</td><td>M. Godebout,</td></tr> <tr><td>Fleury sur Andelle</td><td>M. Vieillard.R,</td></tr> <tr><td>Flipou</td><td>M. Cousin,</td></tr> <tr><td>Houville-en-Vexin</td><td>M. Lebreton,</td></tr> <tr><td>Le Tronquay</td><td>Mme Marteau,</td></tr> <tr><td>Les Hogues</td><td>Mme Bachelet,</td></tr> <tr><td>Letteguives</td><td></td></tr> <tr><td>Lilly</td><td>Mme Lancien,</td></tr> <tr><td>Lisors</td><td>M. Herbin,</td></tr> <tr><td>Lorleau</td><td>Mme Grouchy,</td></tr> <tr><td>Lyons-la-Forêt</td><td>M. Baldari,</td></tr> <tr><td>Ménesqueville</td><td>Mme Féret,</td></tr> <tr><td>Perriers/Andelle</td><td>Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,</td></tr> <tr><td>Perruel</td><td>M. Quéné,</td></tr> <tr><td>Pont Saint Pierre</td><td>Mme Lavigne, M. Hébert,</td></tr> <tr><td>Radepont</td><td>M. Minier,</td></tr> <tr><td>Renneville</td><td>M. Vieillard G.,</td></tr> <tr><td>Romilly/Andelle</td><td>MM. Chivot, Romet, Dulondel,</td></tr> <tr><td>Rosay-sur-Lieure</td><td></td></tr> <tr><td>Touffreville</td><td>Mme Malhaire,</td></tr> <tr><td>Val d'Orger</td><td>M. Blavette,</td></tr> <tr><td>Vandrimare</td><td>MM. Bézirard, Dechoz,</td></tr> <tr><td>Vascoeuil</td><td>M. Moëns.</td></tr> </table>	Amfreville les Champs	M. Cordier,	Bacqueville	M. Collette,	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,	Bosquentin	Mme Fouquet,	Bourg Beaudouin	M. Halot,	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,	Douville/Andelle	M. Cramer,	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,	Fleury sur Andelle	M. Vieillard.R,	Flipou	M. Cousin,	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,	Le Tronquay	Mme Marteau,	Les Hogues	Mme Bachelet,	Letteguives		Lilly	Mme Lancien,	Lisors	M. Herbin,	Lorleau	Mme Grouchy,	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,	Ménesqueville	Mme Féret,	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,	Perruel	M. Quéné,	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,	Radepont	M. Minier,	Renneville	M. Vieillard G.,	Romilly/Andelle	MM. Chivot, Romet, Dulondel,	Rosay-sur-Lieure		Touffreville	Mme Malhaire,	Val d'Orger	M. Blavette,	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,	Vascoeuil	M. Moëns.
Amfreville les Champs	M. Cordier,																																																												
Bacqueville	M. Collette,																																																												
Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,																																																												
Bosquentin	Mme Fouquet,																																																												
Bourg Beaudouin	M. Halot,																																																												
Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,																																																												
Douville/Andelle	M. Cramer,																																																												
Fleury-la-Forêt	M. Godebout,																																																												
Fleury sur Andelle	M. Vieillard.R,																																																												
Flipou	M. Cousin,																																																												
Houville-en-Vexin	M. Lebreton,																																																												
Le Tronquay	Mme Marteau,																																																												
Les Hogues	Mme Bachelet,																																																												
Letteguives																																																													
Lilly	Mme Lancien,																																																												
Lisors	M. Herbin,																																																												
Lorleau	Mme Grouchy,																																																												
Lyons-la-Forêt	M. Baldari,																																																												
Ménesqueville	Mme Féret,																																																												
Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,																																																												
Perruel	M. Quéné,																																																												
Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,																																																												
Radepont	M. Minier,																																																												
Renneville	M. Vieillard G.,																																																												
Romilly/Andelle	MM. Chivot, Romet, Dulondel,																																																												
Rosay-sur-Lieure																																																													
Touffreville	Mme Malhaire,																																																												
Val d'Orger	M. Blavette,																																																												
Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,																																																												
Vascoeuil	M. Moëns.																																																												

Étaient excusés : M. Bonneau, M. Defrance, Mme Cissé, M. Gavelle, M. Ziéliniski.

Pouvoirs : M. Béharel à M. Halot, Mme Biville à M. Romet, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Grégoire à Mme Fouquet, Mme Jullien à M. Chivot, Mme Le Tourneur à M. Dulondel, M. Vieux à M. Collette.

Monsieur Moëns est désigné secrétaire de séance par le conseil communautaire.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 juin 2023,

Le procès-verbal du conseil communautaire du 22 juin 2023 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

I) Administration générale

1. Désignation de délégués suppléants appelés à siéger à Eure Normandie Numérique

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- approuve que M. Jean-Luc ROMET siége au titre de la compétence « aménagement numérique »,
- approuve que M. Daniel BLAVETTE siége au titre de la compétence « services et outils numériques ».

2. Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- approuve la désignation de M. Fabien BOTTINI en qualité de référent déontologue des élus communautaires,
- autorise le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

II) Finances, affaires générales

1. Décision budgétaire modificative n°1 relative au budget annexe « SPANC » : approbation

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n°1 relative au budget annexe « SPANC » telle que présentée ci-dessous :

BUDGET ANNEXE SPANC

Nouvelles inscriptions / section fonctionnement / dépenses

Chapitre 012	Article 6411	Salaires	- 2 200,00 €
Chapitre 67	Article 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 2 200,00 €

2. Versement de subventions des budgets annexes vers le budget principal : autorisation

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise par délibération le versement de subventions du budget annexe « Aide à domicile » vers le budget principal dans les conditions ci-dessous précisées :

BUDGET ANNEXE	Dépenses - Recettes	COMPTES	OBJETS	MONTANTS
Aide à domicile	Dépenses	6287	Frais de structure locaux	22 000,00 €
		64788	Frais de structure encadrement	20 000,00 €

- autorise par délibération le versement de subventions du budget annexe « SPANC Lyons Andelle » vers le budget principal dans les conditions ci-dessous précisées :

BUDGET ANNEXE	Dépenses - Recettes	COMPTES	OBJETS	MONTANTS
SPANC	Dépenses	6288	Frais de structure encadrement	34 000,00 €
	Recettes	748	Participation fonctionnement	81 244,91 €

- autorise par délibération le versement de subventions du budget annexe « Office de tourisme » vers le budget principal dans les conditions ci-dessous précisées :

BUDGET ANNEXE	Dépenses - Recettes	COMPTES	OBJETS	MONTANTS
Office de tourisme	Dépenses	62871	Frais de structure encadrement	85 000,00 €

- autorise par délibération le versement de subventions du budget annexe « ZAE Bourg-Beaudouin » vers le budget principal dans les conditions ci-dessous précisées :

BUDGET ANNEXE	Dépenses - Recettes	COMPTES	OBJETS	MONTANTS
ZAE Bourg Beaudouin	Dépenses	16878	Remboursement emprunt capital	3 500,00 €
		66111	Remboursement emprunt intérêt	1 300,00 €

- autorise par délibération le versement de subventions du budget annexe « ZAE Charleval » vers le budget principal dans les conditions ci-dessous précisées :

BUDGET ANNEXE	Dépenses - Recettes	COMPTES	OBJETS	MONTANTS
ZAE Charleval	Dépenses	16878	Remboursement emprunt capital	7 000,00 €
		66111	Remboursement emprunt intérêt	2 500,00 €

III) Voirie

1. Marché « travaux d'aménagement de voiries pour les années 2023 à 2026 - groupement de commandes » : autorisation de signature

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché « travaux d'aménagement de voirie pour les années 2023 à 2026 » ainsi que tout document y afférent.

2. Modification de la programmation des travaux neufs de voirie 2023 : autorisation de signature des avenants aux conventions de fonds de concours avec les communes

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours avec la commune de Charleval ;
- autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours avec la commune de Fleury-sur-Andelle ;
- autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours avec la commune de Radepont.

Commune	Montant actualisé des travaux en € HT	Maîtrise d'œuvre en € HT	Levés topo. en € HT	Reconnaissance des réseaux en € HT	Fonds de concours
Charleval Impasse Charles IX	27 183,70 €	886,43 €	387,00 €	1 950,00 €	15 203,57 €
Fleury-sur-Andelle Rue R. Bisson	43 792,23 €	1 237,60 €	635,00 €	2 550,00 €	24 107,42 €
Radepont Rte de Bacqueville	123 356,59 €	3 486,16 €	697,00 €	2 250,00 €	64 894,88 €

IV) Economie

1. Aides aux commerces des territoires (ACTe) : adhésion au dispositif

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- approuve l'intégration de la Communauté de communes Lyons Andelle au dispositif régional ACTe ;
- autorise le Président à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à sa réalisation (50 000 €) ;
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

2. LEADER 2022-2027 – création d'un fonds d'amorçage

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- valide la création d'un fonds d'amorçage, dans le cadre du programme LEADER 2022-2027 ;
- approuve le règlement intérieur d'attribution.

V) Tourisme, culture

1. Sollicitation de subventions pour la programmation culturelle 2023-2024 : autorisation

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de la Région Normandie, du Département, de la DRAC, de l'Education Nationale et tout autre organisme ou collectivité susceptible d'apporter une aide financière au projet :

Cofinanceurs	Montant de la subvention HT
Région Normandie	50 000,00 €
Département de l'Eure	23 500,00 €
DRAC	10 000,00 €
Education Nationale	2 000,00 €

- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action.

2. Culture : charte relative au festival Chant d'Elles : autorisation de signature

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- fixe à 100 € la participation de la Communauté de communes Lyons Andelle au collectif du festival Chants d'Elles ;
- autorise le Président à signer la charte d'adhésion.

3. Tourisme : fixation des tarifs de souscription à l'Office de tourisme

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- fixe les tarifs de souscription, à compter du 1^{er} janvier 2024, tels que définis ci-dessous :

Activité professionnelle	Précisions	Tarifs
Hôtels 5* (tarif par chambre/appartement)		8,5 €
Hôtels 4* (tarif par chambre/appartement)		8 €
Hôtels 3* (tarif par chambre/appartement)		7,5 €
Hôtels 2* (tarif par chambre/appartement)		7 €
Hôtels 1* (tarif par chambre/appartement)		6,5 €
Hôtels non classés (tarif par chambre/appartement)		6 €
Meublés de tourisme (gîtes) de groupe	A partir de 12 personnes	95 €
Meublés de tourisme (gîtes) classés/labellisés	Jusqu'à 6 personnes	65 €
	A partir de 6 personnes	75 €
Meublés de tourisme (gîtes) non classés/non labellisés	Jusqu'à 6 personnes	45 €
	A partir de 6 personnes	55 €
Chambres d'hôtes labellisées	La 1 ^{ère} chambre	40 €
	Les suivantes	20 €
Chambres d'hôtes non labellisées	La 1 ^{ère} chambre	30 €
	Les suivantes	18 €
Campings classés 3*/4*/5*		150 €

Campings classés 1*/2*		120 €
Campings non classés		100 €
Restaurants	Jusqu'à 50 couverts (inclus)	80 €
	A partir de 51 couverts	155 €
Salles de réception	Jusqu'à 100 personnes	80 €
	A partir de 100 personnes	155 €
Commerces, artisans, professions libérales		50 €
Associations		50 €
Sites touristiques ouverts plus de 120 jours/an		230 €
Sites culturels ouverts moins de 120 jours/an		95 €
Jardins, parcs		75 €
Prestataires hors Lyons Andelle		+ 10 %
Souscription au cours de l'année (après l'édition du guide touristique)		- 30 %

4. Tourisme : fixation des tarifs des produits groupes commercialisés par l'Office de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2024

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- fixe les tarifs des produits proposés à la commercialisation par l'Office de tourisme tels que définis ci-dessous :

PRESTATAIRE	PRESTATION	TARIF DE BASE PROPOSÉ PAR LE PRESTATAIRE	MONTANT REVERSÉ AU PRESTATAIRE	TARIF DE VENTE MARGÉ	TARIF DE VENTE AUX PROFESSIONNELS
ABBAYE DE MORTEMER	Tarif à partir de 15 personnes : visite libre du parc	5,00 €	4,50 €	5,75 €	5,35 €
ABBAYE DE MORTEMER	Tarif à partir de 15 personnes : visite du parc + 1 musée	9,00 €	8,10 €	10,35 €	9,63 €
ABBAYE DE MORTEMER	Tarif à partir de 15 personnes : visite du parc + 2 musées	13,00 €	11,70 €	14,95 €	13,91 €
ABBAYE DE MORTEMER	Tarif moins de 15 personnes : Visite libre du parc	7,00 €	6,30 €	8,05 €	7,49 €
ABBAYE DE MORTEMER	Tarif moins de 15 personnes : Visite du parc+ 1 musée	11,00 €	9,90 €	12,65 €	11,77 €
ABBAYE DE MORTEMER	Tarif moins de 15 personnes : Visite du parc + 2 musées	15,00 €	13,50 €	17,25 €	16,05 €
ABBAYE FONTAINE-GUÉRARD	Visite guidée de l'abbaye à partir de 10 personnes	8,00 €	7,20 €	9,20 €	8,56 €
ABBAYE FONTAINE-GUÉRARD	Visite guidée de l'abbaye - jusqu'à 10 personnes (forfait)	80,00 €	72,00 €	92,00 €	74,90 €

ABBAYE FONTAINE-GUÉRARD	Petit-déjeuner (café, thé, jus d'orange, viennoiseries)	6,00 €	5,40 €	6,90 €	6,42 €
ABBAYE FONTAINE-GUÉRARD	Goûter (pâtisseries & boisson artisanale)	7,00 €	6,30 €	8,05 €	7,49 €
ABBAYE FONTAINE-GUÉRARD	Scolaires	4,00 €	3,60 €	4,60 €	4,28 €
AUBERGE DE L'ANDELLE	Menu Bistrot (apéritif, entrée, plat, dessert, 1/4 vin, café)	30,00 €	27,00 €	34,50 €	32,10 €
AUBERGE DE L'ANDELLE	Menu Gastronomique (apéritif, entrée, plat, dessert, 1/4 vin, café)	55,00 €	49,50 €	63,25 €	58,85 €
AUBERGE DE L'ANDELLE	Menu Homard (apéritif, dégustation de crustacés, fromage, dessert, 1/4 vin, café)	90,00 €	81,00 €	103,50 €	96,30 €
AUBERGE DE L'ANDELLE	Menu Bistrot enfant (entrée, plat, dessert)	10,00 €	9,00 €	11,50 €	10,70 €
AUBERGE DE L'ANDELLE	Menu Gastronomique enfant (entrée, plat, dessert)	14,00 €	12,60 €	16,10 €	14,98 €
AUBERGE DE L'ANDELLE	Option fromage	3,00 €	2,70 €	3,45 €	3,21 €
CAFÉ DU COMMERCE	Formule déjeuner (apéritif, entrée, plat, dessert, 1/4 vin, café)	34,90 €	31,41 €	40,13 €	37,34 €
CAFÉ DU COMMERCE	Supplément fromage	5,00 €	4,50 €	5,75 €	5,35 €
CAFÉ DU COMMERCE	Goûter (pâtisseries + boisson chaude ou fraîche)	10,00 €	9,00 €	11,50 €	10,70 €
CAFÉ DU COMMERCE	Goûter (pâtisseries & boissons chaude et fraîche)	13,40 €	12,06 €	15,41 €	14,33 €
CHÂTEAU DE BONNEMARE	Visite guidée à partir de 10 personnes	8,70 €	7,83 €	10,00 €	9,31 €
CHÂTEAU DE BONNEMARE	Visite guidée à partir de 15 personnes	8,40 €	7,56 €	9,66 €	8,99 €
CHÂTEAU DE BONNEMARE	Visite guidée à partir de 20 personnes	7,70 €	6,93 €	8,85 €	8,24 €
CHÂTEAU DE BONNEMARE	Visite Forfait moins de 10 personnes	85,00 €	76,50 €	97,75 €	90,95 €
CHÂTEAU DE MARTAINVILLE	Visite commentée 1h (scolaires)	1,50 €	1,50 €	1,72 €	1,60 €
CHÂTEAU DE MARTAINVILLE	Visite commentée 1h30 (scolaires)	2,00 €	2,00 €	2,30 €	2,14 €
CHÂTEAU DE MARTAINVILLE	Atelier pédagogique (scolaires)	2,50 €	2,50 €	2,87 €	2,67 €
CHÂTEAU DE MARTAINVILLE	Visite ou atelier pour établissement scolaire en REP/REP+	1,00 €	1,00 €	1,15 €	1,07 €
CHÂTEAU DE MARTAINVILLE	Animation délocalisée hors sites et musées (scolaires)	70,00 €	70,00 €	80,50 €	74,90 €
CHÂTEAU DE VASCÈUIL	Visite avec accueil personnalisé français (20 minutes) - groupe de 10 à 25 personnes	10,00 €	9,00 €	11,50 €	10,70 €

CHÂTEAU DE VASCŒUIL	Visite guidée français (45 minutes) - groupe de 10 à 25 personnes	12,50 €	11,25 €	14,38 €	13,38 €
CHÂTEAU DE VASCŒUIL	Visite libre groupe étranger avec leur guide	9,00 €	8,10 €	10,35 €	9,63 €
CHÂTEAU DE VASCŒUIL	Visite avec accueil personnalisé en anglais/allemand (20 minutes) - groupe de 10 à 25 personnes	12,50 €	11,25 €	14,38 €	13,38 €
CHÂTEAU DE VASCŒUIL	Visite guidée en anglais/allemand (45 minutes) - groupe de 10 à 25 personnes	15,00 €	13,50 €	17,25 €	16,05 €
CHÂTEAU DE VASCŒUIL	Visite libre scolaires (élèves & parents accompagnateurs)	6,50 €	5,85 €	7,48 €	6,96 €
CHÂTEAU DE VASCŒUIL	Visite guidée scolaires (élèves & parents accompagnateurs)	8,50 €	7,65 €	9,78 €	9,10 €
CHEZ LAURE ET PAUL	Scolaires (forfait 2 heures)	88,90 €	80 €	102,23 €	95,12 €
DOMAINE DE MERVAL	Visite et dégustation de 1 à 15 personnes (forfait)	135,00 €	121,50 €	155,25 €	144,45 €
DOMAINE DE MERVAL	Visite et dégustation de 16 à 50 personnes	9,00 €	8,10 €	10,35 €	9,63 €
FERME DU HAUT FAYEL	Visite guidée et dégustation	5,50 €	4,95 €	6,33 €	5,89 €
LA CASCADE	Formule rapide « Le Brunch Normand » (apéritif, plat, dessert, 1 bouteille de cidre pour 3 personnes) à partir de 15 personnes	21,00 €	18,90 €	24,15 €	22,47 €
LA CASCADE	Menu « Forestière » (apéritif, entrée, plat, dessert, 1/4 vin, café) à partir de 15 personnes	29,00 €	26,10 €	33,35 €	31,03 €
LA CASCADE	Menu « Terroir Normand » Normand » (apéritif, entrée, plat, dessert, 1/4 vin, café) à partir de 20 personnes	36,00 €	32,40 €	41,40 €	38,52 €
LA CASCADE	Menu « Vascoeuil » (apéritif, entrée, plat, dessert, 1/4 vin, café) à partir de 20 personnes	39,00 €	35,10 €	44,85 €	41,73 €
LA CASCADE	« Goût-thé Normand » ou café de l'accueil (boisson, viennoiseries) à partir de 15 personnes	6,50 €	5,85 €	7,48 €	6,95 €

LES FORGES DE L'ANDELLE	Visite et démonstration de forge	8,00 €	7,20 €	9,20 €	8,56 €
LA HALLE	Formule déjeuner (apéritif, entrée, plat, dessert, 1/4 vin, café)	38,00 €	34,20 €	43,70 €	40,66 €
LA HALLE	Option fromage	6,00 €	5,40 €	6,90 €	6,42 €
LA HALLE	Menu enfant	12,00 €	10,80 €	13,80 €	12,84 €
LE GRAND CERF	Formule Bistronomique à partir de 10 personnes (apéritif, entrée, plat, dessert, 1/4 vin, café)	39,50 €	35,55 €	45,43 €	42,25 €
LE GRAND CERF	Formule Bistronomique à partir de 15 personnes (apéritif, entrée, plat, dessert, 1/4 vin, café)	38,50 €	34,65 €	44,28 €	41,20 €
LE GRAND CERF	Formule Bistronomique à partir de 20 personnes (apéritif, entrée, plat, dessert, 1/4 vin, café)	37,50 €	33,75 €	43,13 €	40,13 €
LE GRAND CERF	Supplément fromage	4,50 €	4,05 €	5,18 €	4,82 €
LE GRAND CERF	Menu enfant	17,00 €	15,30 €	19,55 €	18,18 €
LE MANOIR DE L'ANDELLE	Menu champêtre	26,50 €	23,85 €	30,48 €	28,36 €
LE MANOIR DE L'ANDELLE	Menu Gourmand	38,50 €	34,65 €	44,28 €	41,20 €
LE MANOIR DE L'ANDELLE	Menu enfant	12,50 €	11,25 €	14,38 €	13,37 €
LE MANOIR DE L'ANDELLE	Supplément fromage	4,00 €	3,60 €	4,60 €	4,28 €
ONF	Visite guidée découverte de la forêt de Lyons (en car)	12,00 €	10,80 €	13,80 €	12,84 €
ONF	Visite "Les chantiers de la Liberté » (en car)	12,00 €	10,80 €	13,80 €	12,84 €
ONF	Visite de l'Arboretum à pied (visite découverte) (de 15 à 35 personnes)	10,00 €	9,00 €	11,50 €	10,70 €
ONF	Visite de l'Arboretum à pied (visite découverte) (de 10 à 35 personnes)	12,00 €	10,80 €	13,80 €	12,84 €
ONF	Visite de l'Arboretum à pied (visite complète) (à partir de 10 35 personnes)	13,00 €	11,70 €	14,95 €	13,91 €
ONF	Visite de la couronne forestière à pied ou VAE (location de vélo non comprise) (10-30 personnes à pied/5-10 personnes à VAE)	16,00 €	14,40 €	18,40 €	17,12 €

ONF	Découverte de la forêt domaniale de Lyons (carrefour de la croix Vaubois) (à partir de 10 personnes)	12,00 €	10,80 €	13,80 €	12,84 €
ONF	Découverte de la forêt domaniale de Lyons (carrefour de la croix Vaubois) (à partir de 15 personnes)	10,00 €	9,00 €	11,50 €	10,70 €
ONF	Scolaires	5,00 €	4,50 €	5,75 €	5,35 €
OT LYONS ANDELLE	Visite guidée « A la découverte de Lyons » (min 10 personnes)	4,50 €			
OT LYONS ANDELLE	Visite guidée « A la découverte de Lyons » (min 10 personnes) : samedi, dimanche et jour férié.	5,00 €			
OT LYONS ANDELLE	Visite guidée « Lyons fait son cinéma » (min 10 personnes)	4,50 €			
OT LYONS ANDELLE	Visite guidée "Lyons fait son cinéma" (min 10 personnes) : samedi, dimanche et jour férié	5,00 €			
OT LYONS ANDELLE	Découverte guidée de Lyons-la-Forêt pour scolaires (min 10 enfants)	4,50 €			
VERGERS D'ORGEVILLE	Visite guidée de la ferme à partir de 10 personnes	8,00 €	7,20 €	9,20 €	8,56 €
VERGERS D'ORGEVILLE	Visite guidée de la ferme à partir de 15 personnes	7,00 €	6,30 €	8,05 €	7,49 €
VERGERS D'ORGEVILLE	Visite guidée de la ferme à partir de 20 personnes	6,00 €	5,40 €	6,90 €	6,42 €
L'UNIQUE	Menu Normand (entrée, plat, dessert)	23,90 €	21,51 €	27,49 €	25,58 €
L'UNIQUE	Menu Classique (entrée, plat, dessert)	28,90 €	26,01 €	33,24 €	30,92 €
L'UNIQUE	Menu Bourgeois (entrée, plat, dessert)	39,50 €	35,55 €	45,43 €	42,25 €
L'UNIQUE	Menu Ephémère (entrée, plat, dessert)	44,90 €	40,41 €	51,64 €	48,02 €
L'UNIQUE	Menu enfant (plat, dessert)	12,50 €	11,25 €	14,38 €	13,37 €
L'UNIQUE	Forfait Amuses bouches (3pièces)	6,00 €	5,40 €	6,90 €	6,42 €
L'UNIQUE	Forfait boisson Normand (1 verre de Pommeau, ¼ de cidre, carafe d'eau, café)	9,00 €	8,10 €	10,35 €	9,63 €

L'UNIQUE	Forfait boisson Classique (1 kir Normand, ¼ de vin blanc, rosé ou rouge, carafe d'eau, café)	12,00 €	10,80 €	13,80 €	12,84 €
L'UNIQUE	Forfait boisson Tradition (1 kir vin blanc, ¼ de vin blanc, rosé ou rouge, eau minérale plate ou gazeuse, café)	15,00 €	13,50 €	17,25 €	16,05 €
L'UNIQUE	Forfait boisson Bourgeois (1 coupe de crémant, ¼ de vin blanc, rosé ou rouge, eau minérale plate ou gazeuse, café)	23,50 €	21,15 €	27,03 €	25,13 €
L'UNIQUE	Forfait boisson Prestige (1 coupe de Champagne, ¼ de vin blanc, rosé ou rouge, eau minérale plate ou gazeuse, café)	38,50 €	34,65 €	44,28 €	41,18 €
L'UNIQUE	Trou Normand	5,00 €	4,50 €	5,75 €	5,35 €
L'UNIQUE	Supplément duo de fromage	5,00 €	4,50 €	5,75 €	5,35 €
L'UNIQUE	Assiette de fromage du moment	6,00 €	5,40 €	6,90 €	6,42 €

PRESTATAIRE	PRESTATION	TARIF DE VENTE
Circuit n°1 : Légendes du Pays de Lyons (à partir de 20 personnes)		
Abbaye de Mortemer	Visite guidée de l'abbaye + un musée	10,35 €
L'Unique	Menu Normand	27,49 €
L'Unique	Boisson Normand (1 verre de pommeau, 1/4 cidre, café)	10,35 €
OT Lyons Andelle	Visite guidée Lyons-la-Forêt	4,50 €
	Prix par personne :	53 €
Circuit n°2 : Art et romantisme au fil de l'eau (à partir de 20 personnes)		
Château de Vasœuil	Visite avec accueil personnalisé (20 minutes)	11,50 €
Manoir de l'Andelle	Menu « Champêtre »	30,48 €
Abbaye de Fontaine Guérard	Visite guidée de l'abbaye	9,20 €
	Prix par personne :	51 €
Circuit n°3 : Balade gourmande (à partir de 20 personnes)		
OT Lyons Andelle	Visite guidée "Lyons fait son cinéma"	4,50 €
Restaurant le Grand cerf	Menu bistrannique	43,13 €
Visite ferme du Haut Fayel	Visite guidée + dégustation	6,33 €
	Prix par personne :	54 €
Circuit n°4 : Artisan coutelier et château de famille (à partir de 15 à 35 personnes)		
Forges de l'Andelle	Visite guidée et démonstration de forge	9,20 €
Auberge de l'Andelle	Menu Bistrot	34,50 €
Château de Bonnemare	Visite guidée du château	8,86 €
	Prix par personne :	53 €
Circuit n°5 : Colombages et neufchâtel		
OT Lyons Andelle	Visite guidée de Lyons-la-Forêt	4,50 €
Le Café du commerce	Déjeuner	40,14 €

Domaine de Merval	Visite guidée + dégustation	10,35 €
	Prix par personne :	55 €

- autorise le Président à signer avec chaque prestataire les conventions de mandat groupes 2024 telles qu'annexées à la présente délibération ;
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

5. Tourisme : autorisation de commercialiser des prestations pour les clientèles de « groupes » donnée à des offices de tourisme partenaires de l'Office de tourisme Lyons Andelle

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise les Offices de tourisme partenaires à exercer les activités de vente de voyages ou de séjours sur le territoire de la Communauté de Communes Lyons Andelle à compter du 1^{er} janvier 2024, ces structures commercialisatrices sont :
 - l'Office de tourisme de Forges-les-Eaux,
 - l'Office de tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées,
 - l'Office de tourisme du Pays de Bray Oise,
 - l'Office de tourisme Seine-Eure.
 - l'Office de tourisme Seine Normandie Agglomération
 - l'Office de tourisme du Vexin Normand.
- autorise le Président à signer les conventions de mandat groupes y afférentes pour la commercialisation de produits « groupes » par les Offices de tourisme partenaires,
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

6. Tourisme : autorisation de commercialiser des prestations pour les clientèles de « groupes » pour l'Office de tourisme Lyons Andelle, en dehors de son territoire de compétence

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise l'Office de tourisme Lyons Andelle à exercer la commercialisation des sites suivants : Domaine de Merval et le Château de Martainville.
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

7. Tourisme : convention de partenariat pour le « club des réceptifs » avec l'Agence Eurêka : autorisation de signature

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à signer la convention de partenariat 2023/2024 avec l'Agence Eurêka pour la mutualisation de la commercialisation groupes ;
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

8. Tourisme : validation des orientations stratégiques du schéma de développement touristique Lyons Andelle

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, valide les principes d'évolution des scénarios de développement, le positionnement ainsi que les axes stratégiques, tels que définis ci-dessous :

Scénarios de développement :

Tenant compte du diagnostic réalisé dans le cadre de cette étude présentée en annexe n°11, et des rencontres avec les partenaires touristiques, il est proposé de retenir un premier scénario, axé sur une zone de chalandise proche (2 heures), pré-requis au développement d'un second scénario, orienté vers une cible plus éloignée.

- Scénario 1 : Espace de récréation – cours de récréation des proches urbains :
 - o Chalands : résidents (bassin à 2 heures maximum) ;
 - o Saisonnalité : moyenne/longue, mars à octobre (8 mois) ;
 - o Durée moyenne de séjour : court séjour ;
 - o Positionnement : loisirs soft – détente – détox ;
 - o Enjeux : la densification de l'offre touristique.

Ce premier scénario accessible pour le territoire sur la base des fondamentaux déjà en place et de la combinaison des ressources locales, s'adresse à une clientèle de proximité. Néanmoins, il reste sensible à la météo, privilégiant des activités en extérieur. Il s'inscrit comme une première étape à atteindre afin de disposer d'un tissu touristique suffisant pour développer le territoire vers un second scénario.

- Scénario 2 : Etape touristique sur une diagonale Est-Ouest ;
 - o Chalands : résidents (bassin régional à environ 3 heures) ;
 - o Saisonnalité : forte, mai à septembre (5 mois) ;
 - o Durée moyenne de séjour : très court séjour à court séjour ;
 - o Positionnement : loisirs soft – culture – relaxation ;
 - o Enjeux : une économie resserrée à une saisonnalité.

Ce scénario, s’inscrit dans une logique de développement, capitalisant sur les acquis du premier scénario et déployant des moyens de communication forts.

Positionnement :

En complément de ces scénarios, la Communauté de communes doit déterminer le positionnement qu’elle souhaite donner à la destination Lyons Andelle. Ce positionnement correspond à l’image que le territoire souhaite représenter sur les marchés ou dans l’esprit des clients. Il ne s’agit en rien d’un discours publicitaire mais d’une ligne directrice pour une stratégie de communication marketing. Ce positionnement doit être partagé et porté par les acteurs de la destination, afin d’inscrire cette image de la destination dans l’esprit des clients.

Se basant sur les échanges qui ont eu lieu lors d’entretiens avec les acteurs du tourisme ou d’ateliers, le positionnement vient valoriser les avantages concurrentiels du territoire : sa situation géographique, permettant de situer le territoire, la nature, la notion d’escapade et de déconnexion du quotidien, de trésors cachés qui s’appuient sur le territoire et les acteurs qui le font vivre.

LYONS ANDELLE

Une pause intemporelle, à 90 minutes à l’ouest de Paris, en Normandie, en route vers la côte d’Albâtre, entre rivières et forêts, et avec le village de Lyons-la-Forêt. Un ressourcement tout en douceur, pour se retrouver et se retrouver avec les autres.

Axes stratégiques :

Les orientations et axes stratégiques préfigurent la feuille de route de la Communauté de communes Lyons Andelle en matière touristique pour les prochaines années.

Il est proposé de structurer ce plan d’actions en cinq axes :

- **Axe 1 : Structurer / Renforcer / Densifier l’offre touristique commerciale, la rendre attractive**

Cet axe vise à développer les effets économiques et à renforcer le rôle de l’Office de tourisme en tant qu’outil de développement économique au sein de la Communauté de communes (ex : commercialisation de produits, création/gestion d’un équipement structurant, signalétique d’information locale, etc.).

- **Axe 2 : Optimiser l’organisation et la coordination des acteurs pour gagner en efficacité**

Cet axe vise à créer un relationnel permanent et opérationnel avec les acteurs de l’écosystème touristique local et départemental pour optimiser le fonctionnement des filières touristiques, positionner l’Office de tourisme comme outil facilitateur et faire connaître l’offre locale sous toutes ses composantes touristiques (ex : développement du lien avec les partenaires, animations de groupes de travail, coordination des filières et de leurs acteurs, etc.)

- **Axe 3 : Répondre aux nouvelles tendances de consommation touristique**

Cet axe vise à mieux définir et proposer des offres pertinentes et différenciantes d’un point de vue marketing client, afin de renforcer l’attractivité du territoire, dans un schéma global d’innovation, pour une meilleure image et valorisation (ex : développement des moyens digitaux, mobilités douces, éco conscience et engagement durable, etc.)

- **Axe 4 : Construction d’un marketing et d’une cohésion de territoire Office de Tourisme intercommunal / EPCI / EPCI proches via une entente**

Cet axe vise à chercher à coordonner les stratégies de développement du territoire Lyons Andelle et des territoires contigus dans un esprit de partenariat, de construction de destination et de conquête client, au service de plus d’efficacité, de mutualisation et de synergies. (ex : travail d’image et de notoriété, conception de produits communs, etc.)

- **Axe 5 : Renforcement du rôle et des moyens de l’Office de tourisme**

Cet axe transversal vient en cohérence avec la stratégie afin d’adapter les moyens à l’ambition touristique portée par le territoire. (ex : rationalisation de la collecte de la taxe de séjour, mise en place d’outils de communication et d’animations partenaires, etc.).

Afin de pouvoir entamer la dernière phase qui viendra définir le plan d’actions, les moyens nécessaires et le calendrier du futur schéma de développement touristique, il est nécessaire de prendre une délibération de principe permettant de donner la direction des prochaines étapes de travail.

VI) Aménagement du territoire et du cadre de vie

1. Urbanisme : avis sur le projet de modification du SRADET de la Région Normandie

Le conseil, avec 42 voix « pour » et une abstention (Mme Marteau),

- émet un avis défavorable sur le projet de révision du SRADET de la région Normandie ;
- sollicite auprès de la région une réévaluation de l'enveloppe disponible pour le territoire Lyons Andelle.

VII) Environnement, développement durable et mobilité

1. Mobilités : projet d'arrêté relatif à la ZFE-m de la Métropole Rouen Normandie : avis

Le conseil, avec 42 voix « pour » et une abstention (M. Hébert),

- émet un avis favorable à ce nouvel arrêté rappelant les contraintes que la ZFE-m fait peser sur les habitants et notamment les salariés se rendant quotidiennement sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ;
- sollicite la Région Normandie et le Département de l'Eure afin de mettre en place un régime d'aides pour accompagner le changement de véhicules des automobilistes.

VIII) Action sociale et santé

1. Attribution d'une subvention à l'association Source Andelle : approbation

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, approuve pour 2023 le versement d'une subvention de fonctionnement de 6 000 € au profit de l'association Source Andelle.

IX) Patrimoine et grands projets

1. Avenants aux marchés relatifs à la « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle » : autorisation de signature

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à signer l'avenant n°1 – lot 2 concernant le marché de travaux « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle », dans les conditions ci-dessous définies :

Le présent avenant a pour objet de modifier et de compléter les prestations confiées à l'entreprise JOLY ETANCHEITE au titre de son marché. Les autres clauses du marché restent inchangées.

Montant initial du marché - lot n°2 : 195 343.85 € HT ;

Avenant n°1 : 9 850.00 € HT ;

Montant du marché après avenant : 205 193.85 € HT.

- autorise le Président à signer l'avenant n°2 – lot 3 concernant le marché de travaux « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle », dans les conditions ci-dessous définies :

Le présent avenant a pour objet de modifier et de compléter les prestations confiées à l'entreprise RAVALEXT au titre de son marché. Les autres clauses du marché restent inchangées.

Montant initial du marché : 260 391.72 € HT ;

Avenants au marché conclus précédemment :

Avenant n°1 : - 1 185.71 € HT ;

Montant du marché suite aux précédents avenants - lot n°3 : 259 206.01 € HT ;

Avenant n°2 : 4 791.48 € HT ;

Montant du marché après avenants : 263 997.49 € HT.

- autorise le Président à signer l'avenant n°4 – lot 12 concernant le marché de travaux « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle », dans les conditions ci-dessous définies :

Le présent avenant a pour objet de modifier et de compléter les prestations confiées à l'entreprise ATURA TP au titre de son marché. Les autres clauses du marché restent inchangées.

Montant initial du marché : 449 829.20 € HT ;

Avenants au marché conclus précédemment :

Avenant n°1 : 24 689.40 € HT ;

Avenant n°2 : 9 250.10 € HT ;

Avenant n°3 : 36 674.30 € HT ;

Montant du marché suite aux précédents avenants - lot n°12 : 520 443.00 € HT ;

Avenant n°4 : 3 643.75 € HT ;

Montant du marché après avenants : 524 086.75 € HT.

X) Cycle de l'eau

1. Etude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif : demande de subvention

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, autorise le Président à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et tout autre organisme susceptible d'apporter une aide financière pour la réalisation d'une étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.

XI) Petite enfance, enfance et jeunesse

1. Réhabilitation et extension de la structure petite enfance située à Perriers-sur-Andelle : demande de subvention complémentaire

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, autorise le Président à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de la Mutualité Sociale Agricole et à signer tout document y afférent, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel modifié projet micro-crèche JDF / RPE				
Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)		
Postes de dépenses	Montant HT	Financements	Montant HT	Taux
Maitrise d'œuvre	48 000 €	Etat - DETR 2023 <i>accordé</i>	144 185 €	27,17%
Frais d'études	24 108 €	CAF <i>accordé</i>	188 545 €	35,53%
Travaux	458 508 €	Autofinancement	106 142,50 €	20,00%
		Mutualité Sociale Agricole	91 743,50 €	17,30%
Total	530 616 €	Total	530 616 €	100,00%

XII) Informations sur les décisions prises par le Président par délégation du conseil communautaire

XIII) Informations diverses.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h30.